



2^{ème} réunion des NAO

Mardi 21 septembre

Négociations Annuelles Obligatoires 2021

La direction a procédé au chiffrage des plateformes revendicatives des organisations syndicales. Elle rappelle que la société est en procédure de redressement judiciaire et que l'enveloppe pour les NAO sera limitée.

Plateforme revendicative CGT :

Rémunérations et partage de la valeur ajoutée :

- Augmentation générale des salaires de 150€ pour l'ensemble du personnel. **Estimation de la direction : 560 K€/an**
- 1800€ brut minimum du départ de la grille de salaire. **114 K€/an**
- Revalorisation de la prime d'ancienneté au-delà de la 15^{ème} année. **16K€/an**
- Majoration à 30% de la prime de nuit pour tous le personnel CDI et Intérimaires. **33K€**
- Revalorisation à 25€ de la prime d'astreinte. **20,8 K€**
- Attribution de la prime de mai et de novembre pour le personnel du 2^{ème} collège. **263 K€**
- Création d'un P2 (coef 190) et d'un P3 (Coef 215) production et requalification des postes de travail. **Non chiffrée**
- Embauche en CDI des salariés intérimaires dans le cadre des postes à pourvoir proposés aux salariés de la fonte. **24 K€**

Aménagement du temps de travail :

- Deux ponts payés par l'employeur. **68 K€**
- Attribution d'un congé d'ancienneté dès la 5^{ème} année et ensuite un congé supplémentaire tous les quatre ans. **27 K€**
- Mise en place d'un accord 35 heures sans perte de salaire : 5h30-13h00 / 13h00-21h00 / 21h00-5h30 (sur 4 nuits). **506 K€**

Qualité de vie au travail :

- Attribution d'une demi-journée de congé supplémentaire par mois pour les salariés de plus de 58 ans. **28 K€**
- Adaptation des postes de travail et des horaires pour les salariés en fin de carrière. (Passage en horaire HO pour les salariés de + de 58 ans qui le demandent.) **7 K€**

Chiffrage globale de la plateforme CGT par la Direction 1,5 M€

Chiffrage de la plateforme FO : augmentation générale des salaires **20€ net** (**estimation de la direction 87 K€**) et **20% majoration de nuit** pour les salariés embauchés après 2013 (**11 K€**).

Chiffrage de la plateforme CGC : **2% AGS** pour le 2^{ème} collège (**52 K€**) et **1% augmentation individuelle** (**26 K€**).

La direction reconnaît une augmentation importante du coût de la vie. Elle propose d'appliquer l'augmentation du SMIC de 33,4€ brut par mois sur la base des 35 heures.

Soit :

- **408€ Brut annuel :**
- **31,38€ brut pour les salariés payés sur 13 mois.**
- **34€ brut pour les salariés payés sur 12 mois.**

CGT : L'augmentation du coût de la vie est, cette année, très importante (essence, gaz, électricité, loyers, études...). La plateforme revendicative de la CGT prend en compte les besoins des salariés qui estiment qu'il leur manque au moins 150€/ mois pour pouvoir bien vivre.

La Direction propose une augmentation générale des salaires de 408€/an, ce qui est loin de répondre à nos attentes.

D'autres parts, la Direction ne répond pas aux autres thèmes qui doivent être abordés lors des NAO, l'aménagement du temps de travail et la qualité de vie au travail.

La CGT a fait remarquer que le métier de fondeur était de moins en moins attractif et qu'il est de plus en plus difficile de recruter des jeunes salariés. Non seulement il faut que les salaires prennent en compte les conditions de travail difficiles, mais aussi les acquis sociaux pour pérenniser les emplois.

La Direction répond qu'elle reste ouverte à la discussion sur l'adaptation des postes et des horaires pour les salariés de plus de 58 ans, et pour un maintien du dialogue sur l'évolution des coefficients et la requalification des postes de travail.

Prochaine réunion : Mardi 28 septembre à 10h00